

Le titulaire du BP Electricien est un installateur monteur électricien hautement qualifié capable d'animer une petite équipe. Dans les secteurs du bâtiment et des infrastructures, il est capable de préparer l'exécution d'un travail, d'ouvrir un chantier, d'en assurer l'exécution, le suivi et le contrôle (y compris au plan économique) et, enfin, de le clôturer.

### Compétences développées au cours de la formation :

- Réaliser, en autonomie, un chantier électrique dans le domaine de l'habitat tertiaire neuf ou réhabilitation
- Mettre en service et paramétrer une installation électrique
- Assurer la maintenance d'une installation électrique
- Travailler dans le respect des normes de sécurité en vigueur
- Prendre en compte les contraintes économiques et commerciales lors de l'exécution d'un chantier

### Au sein :

- D'entreprises d'électricité générale
- De collectivités territoriales
- D'établissements recevant du public

### Tâches susceptibles d'être confiées à l'apprenti-e- :

- L'ensemble des tâches liées à la distribution de l'électricité dans les bâtiments collectifs et individuels : câblage, façonnage, pose et raccordement des appareillages électriques jusqu'au tableau de répartition de l'installation
- Installation et programmation de systèmes de climatisation et de chauffage
- Pose et raccordement d'alarmes domestiques
- Câblage des réseaux de communication (domotique, baies de brassage,...)
- Equipement des bâtiments collectifs en contrôles d'accès (interphonie audio/vidéo, digicode...)

### Qualités requises :

- Autonomie et polyvalence
- Sens des responsabilités
- Esprit d'équipe
- Dynamisme

### Niveau professionnel à l'issue de la formation :

- Ouvrier Professionnel Hautement Qualifié

### Evolution professionnelle :

- Chef d'équipe, chef d'entreprise

## Durée de la formation :

- 2 ans dont 28 semaines au CFA

## Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA / 2 semaines en entreprise

## Contrat d'apprentissage :

L'apprenti perçoit une rémunération minimale correspondant à un pourcentage du SMIC dont le taux varie suivant son âge et son ancienneté dans le contrat.

Après la signature de son contrat, il est salarié de l'entreprise d'accueil ; il bénéficie donc des dispositions applicables à l'ensemble des salariés de ladite entreprise

Ce contrat comporte une période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise.

# PROGRAMME DE FORMATION

## Matières professionnelles :

- Pratique professionnelle
- Technologie, schéma électrique
- Électrotechnique

## Matières générales :

- Mathématiques/Sciences
- Français – Histoire/géographie
- Gestion
- Anglais

## Modalité de validation :

- Examen final

## Poursuite de formation possible :

- Mentions complémentaires Technicien en Energies Renouvelables option Energie Electrique
- Formation de responsable de chantier en installations électriques
- Formation de reprise d'entreprise artisanale

## Conditions d'admission :

- Etre âgé de moins de 29 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage et être détenteur du CAP PRO ELEC ou d'un BEP MELEC
- Avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives du dossier d'inscription

CFA MARTELLO - Métiers de l'Électricité

Campus de l'Apprentissage  
3 bd du Bâtonnier Cholet 44100 NANTES  
Tél. : 02 40 40 66 67 - Fax : 02 51 83 92 91  
Email : [contact@martello-cfaelectricite.fr](mailto:contact@martello-cfaelectricite.fr)  
[www.martello-cfaelectricite.fr](http://www.martello-cfaelectricite.fr)

